

La huitième réunion du débat public a rassemblé, pendant 3h00, environ 200 personnes, le 4 novembre 2011 à Guéret (Creuse). Cette audition publique, comme l'a rappelé le président de la CPDP, a été organisée, après de nombreuses prises de position des élus de la Creuse sur le projet, alors que ce département n'est pas directement concerné par la LGV POCL.

Le président de la CPDP a précisé qu'il était apparu à la Commission que l'organisation de cette rencontre était légitime, qu'il fallait donner la parole à des élus et acteurs économiques « représentatifs du département », mais aussi au public présent, pour entendre leurs points de vue sur le projet POCL.

Le directeur du projet de RFF a rappelé les objectifs et caractéristiques de celui-ci. Il a souligné que la Creuse, s'il était réalisé, en connaîtrait des « effets positifs », en particulier parce qu'il permettrait des trajets plus faciles et plus rapides vers Paris et Lyon, via Montluçon et Châteauroux. En effet, selon RFF, ces deux villes devraient bénéficier, avec POCL, de relations plus rapides et plus fréquentes avec ces métropoles, mais aussi avec Lille et Marseille et les aéroports de Roissy et Saint-Exupéry.

Après cette présentation, se sont exprimés successivement :

- Jean-François Muguay, maire de La Souterraine,
- Jean-Jacques Lozach, sénateur, président du Conseil général de la Creuse,
- Guy Avizou, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Guéret,
- Jean Auclair, député de la Creuse,
- Renée Nicoux, sénatrice de la Creuse,
- Thierry Suin, président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Creuse.

Tous ont dit l'importance du projet de LGV POCL, qualifié plusieurs fois de « chance historique » pour un département (dont ils ont rappelé l'enclavement, avec les effets négatifs que cela induit pour les habitants et les entreprises) et indiqué, sans équivoque, leur préférence pour le scénario Ouest-Sud, qu'ils estiment le plus favorable à la Creuse. RFF a rappelé alors « qu'une LGV n'est pas une route », qu'il ne fallait pas privilégier « la proximité géographique » mais « les arrêts et le temps de transport », ajoutant qu'à cet égard, « trois des scénarios offrent un service équivalent » pour les usagers creusois.

Pour les intervenants creusois, le projet POCL n'a de sens que « par un raccordement à la ligne POLT » (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), dont ils demandent aussi la modernisation et l'intégration au projet POCL – certains souhaitant également qu'y soit rattaché le projet est-ouest Transline porté par l'association Altro. Presque tous ont dénoncé l'« inutilité », voire le « danger », du barreau ferroviaire Limoges-Poitiers (qui nuit à l'activité de la gare de La Souterraine), projet dont ils demandent l'annulation.

Le président de la CPDP a précisé que, même si la Commission entendait bien ce qui était dit ce soir et l'inscrirait dans son compte-rendu, la ligne POLT ne relevait pas du débat public en cours et que le barreau Limoges-Poitiers, lui, avait déjà fait l'objet d'un débat public.

RFF a rappelé que la liaison Limoges-Poitiers était inscrite au Grenelle de l'Environnement, que sa réalisation était prévue avant celle de POCL, ce que le projet doit donc acter. Il a également indiqué que si la loi Grenelle a bien fait mention (sans en définir les caractéristiques) d'un barreau est-ouest, Transline n'a pas « d'existence légale » puisque le législateur ne l'a inclus dans aucun programme et que POCL ne peut donc le prendre en compte.

Après ces interventions en tribune, le président a donné la parole à la salle, qui a repris, pour l'essentiel, les demandes des élus. Certains intervenants ont mis en doute les études de trafic de RFF « qui ne prendraient pas en compte les voyageurs de la Creuse, du Cantal et de la Corrèze », indiqué leur souhait d'une « vision globale » des projets ferroviaires et dénoncé « une logique de la rentabilité », qui pénaliserait le scénario Ouest-Sud.